

## **AVIS AU PUBLIC**

### **DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE**

\*\*\*

Le Préfet d'Eure-et-Loir informe le public, que conformément à l'arrêté n° 11/05/08 en date du 18 mai 2015, est déclaré d'utilité publique le projet de travaux de la déviation de la RD 17 sur la commune de RECLAINVILLE.

La présente déclaration d'utilité publique sera nulle et non avenue si l'expropriation en vue de la réalisation du projet susvisé n'est pas accomplie dans le délai de cinq ans à compter de la publication du présent arrêté.

L'arrêté complet et l'exposé des motifs sont à la disposition du public à la mairie de RECLAINVILLE ainsi qu'à la Préfecture, Bureau des Elections et de la Réglementation.